Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro CGEA, veuillez visiter :
bacprocgea.fr/annales-sujets-et-corriges

SESSION 2026
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL - CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE
ÉPREUVE E5 : CHOIX TECHNIQUES

Coefficient : 2 **Durée : 25 minutes au maximum**

Matériel autorisé : **Aucune règle générale relative à l'usage de la calculatrice n'est fixée pour cette épreuve orale.**

Le sujet comporte **3 pages** numérotées de 1/3 à 3/3. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

L'épreuve orale s'appuie sur quatre fiches techniques produites par le candidat et transmises aux examinateurs. Les fiches ne sont pas évaluées en tant que telles.

DOSSIER SUJET

MODALITÉS RÉGLEMENTAIRES DE L'ÉPREUVE E5 : ÉTABLISSEMENT ET SUPPORT DE PRODUCTION PRÉSENTÉS DANS LES FICHES TECHNIQUES DU CANDIDAT

L'épreuve E5 évalue la capacité C5 : réaliser des choix techniques dans le cadre d'un système de production. Il s'agit d'une épreuve orale, et non d'une épreuve écrite autonome de zootechnie. Elle comporte une présentation de cinq minutes au maximum, suivie d'un entretien de vingt minutes au maximum. Pour le support polyculture-élevage, la zootechnie peut être mobilisée au cours de l'évaluation.

Les quatre fiches techniques sont produites par le candidat. Le règlement ne prévoit pas de dossier technique national uniforme, de questions écrites standardisées ni de barème national présenté sous forme de parties totalisant vingt points.

Présentation orale : choix techniques et système de production (7 points)

Capacité C5 : situer et justifier les choix techniques

La présentation, d'une durée maximale de cinq minutes, prend appui sur les fiches techniques du candidat. Elle situe le système de production et expose les choix techniques retenus, leurs objectifs et leurs conséquences.

La répartition des points affichée ici est une proposition de structuration sur vingt points et ne constitue pas un barème réglementaire national.

1.1 (3 points) Présenter le système de production concerné, les objectifs poursuivis et les principaux éléments de contexte nécessaires pour comprendre les choix techniques exposés.

1.2 (4 points) Expliquer un choix technique présenté dans les fiches, en précisant les critères utilisés et les effets attendus sur le fonctionnement du système.

Entretien : analyse zootechnique des choix (8 points)

Mobiliser des connaissances zootechniques en contexte

L'entretien peut porter sur les choix techniques décrits par le candidat et leur cohérence avec le système de production. Les données nécessaires à une analyse chiffrée doivent alors être apportées par les fiches présentées ou précisées au cours de l'échange. Aucun cas zootechnique national unique n'est prescrit par le règlement.

La répartition des points est indicative et ne constitue pas un barème réglementaire national.

2.1 (4 points) Analyser la cohérence entre le choix zootechnique présenté, les besoins des animaux concernés et les ressources disponibles dans le système décrit. Justifier la réponse à partir des données effectivement fournies par le candidat.

2.2 (4 points) Présenter les indicateurs ou observations mobilisés pour suivre les résultats du choix technique. Expliquer comment les résultats pourraient conduire à maintenir ou à ajuster ce choix.

Entretien : conséquences et adaptation des pratiques (5 points)

Évaluer les effets du choix et argumenter une adaptation

Les questions d'entretien sont adaptées au support de production, aux fiches du candidat et aux éléments échangés avec les examinateurs. Les conséquences envisagées peuvent concerner le travail, les ressources, les résultats de production, la durabilité et la conduite de l'entreprise.

La répartition des points est indicative et ne constitue pas un barème réglementaire national.

3.1 (2,5 points) Exposer une limite ou un risque associé au choix technique présenté et indiquer les éléments qui permettraient de le repérer.

3.2 (2,5 points) Proposer une adaptation cohérente avec le contexte présenté et justifier les informations complémentaires nécessaires avant sa mise en œuvre.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.